



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2019-023

*** * ***

Objet :

Budget du Camping Municipal.

Compte Administratif 2018.

Affectation du résultat 2018.

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-neuf et le 26 Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice – NADAL Olivier - MATEO Amélie – CONTRERAS Sylvie (arrivée à 18 h 40) – GOMEZ René (arrivé à 18 h 40)

Pouvoirs : LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - VIDAL Véronique à CHRISTOL Marcel - CABOCHE Chrystelle à BENEZETH Béatrice - LEROY Annie à FALZON Serge – BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à COLOMBIER François - DEJEAN Anne Marie à GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie

Absents : SUQUET Maguelonne – LECOMTE Olivier

Convocation du 20 Mars 2019

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué, informe les membres du Conseil Municipal que :

- La section d'exploitation du Compte Administratif 2018 a été arrêtée avec un déficit de 28 503,56 € et la section d'investissement avec un excédent de 28 388,35 €.

Monsieur Marcel CHRISTOL propose d'affecter le déficit de la section d'exploitation comme suit :

- 28 503,56 € en dépense de fonctionnement au compte 002 = solde d'exécution reporté.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 Voix POUR (Unanimité)**

- ✓ **ACCEPTE** l'affectation mentionnée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.